

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

Coronavirus : le point en Douane au 24 mars 2020.

LA DIRECTION GENERALE CONTINUE DE S'AJUSTER AU JOUR LE JOUR A LA NOUVELLE DONNE GENERE PAR L'EPIDEMIE DU COVID-19. LA CFTC SALUE L'EFFORT INTENSE D'ADAPTATION REALISE PAR L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DOUANIERE, DEPUIS LES AGENTS MOBILISES SUR LE TERRAIN OU EN TELETRAVAIL JUSQU'AUX PLUS HAUTS ECHELONS DE NOTRE HIERARCHIE. ELLE ADRESSE EGALEMENT UN MESSAGE DE SOLIDARITE AUX COLLEGUES ACTUELLEMENT EN QUATORZAINE OU SOUFFRANTS.

1/ QUESTIONS RH DIVERSES

- Point sur les effectifs en douane à la date du lundi 23 mars au soir :

Agents présents dans les services : 2740 (vendredi soir 20 mars : 2902)

Quatorzaine : 701 (vendredi soir : 716)

Malades : 161 (vendredi soir : 129). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

- Aujourd'hui il n'est pas prévu de reconnaissance de **maladie professionnelle** pour les agents touchés, cette reconnaissance serait accordée seulement aux personnels hospitaliers.

- La loi Urgence Sanitaire a été promulguée ce matin. Pour la Fonction Publique, les modalités d'application (pose de congés contraints par l'employeur) ne sont **pas encore définies**, mais le principe serait ' ?) un alignement public-privé.

- Il a été rappelé ce matin par le Ministre que les ASA **ne génèrent pas de jours RTT**.

- Annonce ministérielle : les congés posés portant sur la période de confinement en cours ne seront **pas récupérables**.

- Pour ceux qui ont été posés mais **non encore pris** (vacances de Pâques), la position de la DGDDI serait que ceux qui veulent les retirer peuvent le faire. L'employeur ne peut pas s'y opposer.

- Pour les agents qui **s'apprêteraient** à poser des congés : il est préférable d'attendre.

- Le **numéro vert** d'assistance psychologique va être mis en place entre aujourd'hui et demain. Les échanges seront anonymes et confidentiels. Ce numéro est destiné aux personnes qui se sentiraient isolées, angoissées. Le réseau des psychologues du travail sera plutôt mobilisé pour les agents sur le terrain et les encadrants. Des fiches réflexe vont être conçues, diffusables, car certaines DI ne sont pas encore dotées de psychologues.

- Rappel : les collègues qui ont des **conjointes malades** sont mis en quatorzaine, mais pas les agents ayant été en contact avec ces collègues.

- **Mise en quatorzaine** : il appartient aux chefs de service de déterminer les cas contact et de les communiquer aux médecins de prévention. La décision de mise en quatorzaine incombe aux médecins.

- **Primes fonctionnelles** : la DG est en train de recenser avec le CSRH les agents qui ont des éléments de rémunération mais non permanents afin d'étudier quel mécanisme pourrait minimiser ou annuler la perte financière.

- La question des **agents très éloignés géographiquement** de leur lieu de travail va être traitée par la DG. Soit ces agents pourraient être placés en AA, soit ils pourraient travailler sur un site plus proche de chez eux.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



2/ PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

- **Contrôle aux frontières** : les dispositifs se mettent en place. Sur la frontière espagnole on ferme les points de passage mineurs. Il restera Bourg-Madame. Globalement on observe partout une chute de trafic et d'activité.

- **La Grande-Bretagne** est en mesure de confinement depuis hier. Le trafic se réduit également.

3/ SURVEILLANCE – LCF

- La note sur les positions d'activité des agents de la Surveillance devrait pouvoir avoir un **effet rétroactif** au 16 mars dernier. La DG est d'accord sur le principe.

- Concernant les **Repos Compensateurs** qui doivent normalement être récupérés dans un délai d'un an : il pourrait être proposé de prolonger la période de 6 mois.

- Il est toujours nécessaire de **bien circonscrire le domaine des contrôles**. La Douane ne les effectuera qu'après que les missions prioritaires auront été assurées, s'il reste de la disponibilité, et seulement si les moyens matériels assurant la sécurité des agents sont satisfaisants et si tout est bien cadré avec l'autorité judiciaire (disponibilité des magistrats – aménagement des procédures).

- **Fret express et tri postal** : on va prendre les mesures permettant d'assurer la sécurité, et informer les opérateurs des nouvelles dispositions.

- On ne maintient sur le terrain que les gens absolument essentiels. Certains agents se sentant inutiles aimeraient être employés ailleurs, mais pour l'instant **il n'est pas question de rajouter des agents sur des missions qui ne sont pas les leurs**. La préservation de la santé des agents est la priorité. De plus il faut garder des réserves opérationnelles en cas de nécessité d'autres mobilisations ultérieures.

On est dans une période de tâtonnements et d'ajustements. L'activité en ce moment se réduit mais la situation est évolutive.

4/ MATERIEL

La Douane dispose de réserves de **masques FFP2** (qui ne sont pas ceux dont nous aurions le plus besoin). Si les milieux sanitaires nous les demandent, nous les donnerons. Les préfets ont fait des recensements qui connaissent nos stocks. Priorité au secteur de la santé.

Si nous n'avons pas de masques pour effectuer nos contrôles, nous ne nous exposerons pas.

5/ DEDOUANEMENT – SOUTIEN AUX ENTREPRISES.

- Aucune mesure générale n'a été annoncée par le gouvernement sur la **dette douanière** pour aider les entreprises (à la différence de la fiscalité directe et des cotisations sociales). Mais des instructions ont été données aux receveurs interrégionaux pour prendre certaines mesures accompagnant les entreprises.

- Une grosse partie de l'activité de dédouanement est portée aujourd'hui sur **l'importation de masques** dont le volume va s'accroître dans les jours à venir. La facilitation est de mise pour les masques et appareils médicaux. Les normes à appliquer sur ces produits vont être clarifiées.

CFTC-Douanes : Sur un autre ton.